



DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du contremaître en voirie, l'**opérateur manœuvre** participe à divers travaux reliés à l'entretien général des infrastructures municipales et au déneigement.

TÂCHES ET RESPONSABITÉS

- Collaborer aux travaux de déneigement, de déglaçage, d'épandage d'abrasifs et de transport de neige
- Collaborer aux travaux d'entretien général des édifices municipaux, parcs et espaces verts
- Conduire et opérer divers véhicules et machineries
- Collaborer à l'entretien préventif, au nettoyage et aux réparations mineures du matériel et de la machinerie
- Aviser immédiatement son supérieur de toute défectuosité
- Respecter et appliquer les méthodes de travail sécuritaires selon le programme de prévention en vigueur
- Assurer le service de garde de semaine par alternance selon la procédure établie
- Favoriser et maintenir de bonnes relations avec tous les intervenants, soit les employés, la direction générale, les élus, les fournisseurs, les citoyens, etc.
- Effectuer toutes autres tâches demandées par son supérieur

EXIGENCES ET PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme d'études secondaire (DES) / un atout
- Minimum de 2 ans d'expérience pertinente /en municipal un atout
- Permis de conduire classe 3 valide requis
- Très bonnes habiletés pour les travaux manuels et être en bonne forme physique
- Débrouillard, polyvalent et responsable
- Travailler en équipe et interagir avec le public convenablement
- Être prêt à travailler en dehors des heures régulières

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste saisonnier | Temps plein /partiel | 30 - 40 h/semaine
- Lundi au vendredi, de 7 h à 16h et en dehors des heures normales lors de travaux d'urgence ou de déneigement
- Salaire selon l'échelle salariale en vigueur
- Entrée en fonction : **Dès que possible**

CE POSTE VOUS INTÉRESSE ?

- Déposez votre candidature par courriel à l'adresse: servicestechiques@st-germain.info ou par la poste.

Nous remercions tous les candidats de l'intérêt porté à notre organisation. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés. L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.